

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **15 décembre 2020** à 19h00 heures, dans la grande salle de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas
Siège #2 - Monsieur Claude Roy
Siège #3 - Poste vacant
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Absence motivée :

Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux;

En conséquence,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Roy

Que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence, s'ils le désirent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Les membres présents forment le quorum. Madame Vicky Giguère, directrice générale, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 19h00.

2020-12-228

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - VOIRIE

3.1 - Achat d'une rétro caveuse

3.1.1 - Vente de la rétro caveuse

3.2 - Réception provisoire RIRL - Décompte #3

3.3 - Reddition de compte RIRL-2017-690 - Asphaltage du Rang 3 et 4 et d'une portion de la Route 277

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

D'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-229

3 - VOIRIE

2020-12-230

3.1 - Achat d'une rétro caveuse

CONSIDÉRANT que les conseillers Monsieur André Boutin et Monsieur Sylvain Gilbert ont accompagné Monsieur Benoît Roy chez le concessionnaire Longus de Lévis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

De faire l'achat d'une rétro caveuse au prix maximum de 88 500\$ plus taxes;

D'autoriser la directrice générale à faire une offre auprès du concessionnaire Longus de Lévis;

D'autoriser la directrice générale à signer le contrat d'achat ainsi que tous les documents nécessaires à cette transaction;

D'autoriser la directrice générale à immatriculer ladite rétro caveuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-231

3.1.1 - Vente de la rétro caveuse

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy

D'autoriser la directrice générale à mettre en vente notre rétro caveuse Case 580K au prix de l'évaluation fournie par un concessionnaire reconnu.

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-232

3.2 - Réception provisoire RIRL - Décompte #3

ATTENDU QUE les travaux de réfection du rang 3 et 4 et d'une portion de la Route 277 sont terminés;

ATTENDU QUE ces travaux sont, jusqu'à présent, à notre satisfaction.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

DE déboursier 50% de la retenue, soit 133 144,78\$ taxes incluses, pour la réception provisoire des ouvrages tel que recommandé par la firme Arpo groupe-conseil.

D'autoriser la directrice générale à signer les documents requis à cette réception provisoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-233

3.3 - Reddition de compte RIRL-2017-690 - Asphaltage du Rang 3 et 4 et d'une portion de la Route 277

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au RIRL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au RIRL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

Que le conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les dépenses d'un montant de 2 415 197,14\$ taxes nettes incluses, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-234

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

QUE la séance soit levée à 19h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Lucie Gagnon
Mairesse

Vicky Giguère
Directrice générale

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse